

**Présents :** Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - DAUMAS Roland, Adjoint - CHAPLEAU Dominique - COUTANT Christelle - ORVEAU Isabelle - RIMBAUD David - RIVIERE Martine.

**Procurations :** Mme GIRARDEAU Nadège à Mme COUTANT Christelle  
Mme QUINTARD France, adjointe à M. DENIAUD Jean-Pierre, Maire  
M. BAUDRY Philippe à M. BAULAN Norbert, Adjoint  
Mme BREMAUD Emeline à M. CHAPLEAU Dominique  
Mme POUPELIN Evelyne à Mme DAGUISE Patricia, Adjointe

**Absents excusés :** M. GOIMET Eric  
Mme PAYOCK-MONTHE Jacinthe  
M. BAUDIN Laurent

Mme RIVIERE Martine a été élue secrétaire de séance.

#### **42-2016 : Approbation du rapport de la CLECT révisant l'attribution de compensation 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est réunie le 28 juin 2016. L'objet de cette réunion était de rendre une conclusion sur une correction spécifique de l'attribution de compensation, versée par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal de la proposition de la CLECT de diminuer l'attribution de compensation concernant Beaurepaire de 164 698 € (attribution prévisionnelle) à 146 454 €.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers du 6 juillet 2016 approuvant le rapport de la CLECT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT et la diminution de l'attribution de compensation qui en découle.

#### **43-2016 : Passage à temps complet de l'animateur jeunesse**

Par délibération du 26 juin 2015, le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, en faveur de M. POIRIER Pierre, pour une durée hebdomadaire de 24 heures, pour assurer l'animation et le suivi des Temps d'Activités Périéducatifs, l'animation et le suivi du Foyer des Jeunes, des animations jeunesse, l'organisation de camps, le sport découverte les mercredis et samedis matin, ...

Monsieur le Maire expose qu'il convient, avec l'accord de l'intéressé, de reconsidérer cette durée de travail hebdomadaire afin de la porter au niveau d'un service à temps complet, afin d'assurer de nouveaux services : interventions dans les écoles, multisports, ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transformer le temps de travail de M. POIRIER Pierre en un temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

#### **44-2016 : Dossiers SyDEV : Eclairage passage piétons de la Souchais et éclairage de la coulée verte**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions du SyDEV concernant l'éclairage du passage piétons de la Souchais, et l'éclairage de la coulée verte :

- concernant l'éclairage du passage piétons de la Souchais, le SyDEV accepte de prendre en charge le coût des travaux à hauteur de 30 % (sur un coût total de 4 335 €), ce qui implique une participation de 3 035 € de la commune,

- concernant l'éclairage de la coulée verte, le SyDEV accepte de prendre en charge le coût des travaux à hauteur de 50 % (sur un coût total de 5 820 €), ce qui implique une participation de 2 910 € de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du SyDEV.

#### **45-2016 : Reconduction des interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2016/2017**

Les interventions "Musique et Danse en milieu scolaire" étaient depuis neuf ans organisées de la manière suivante :



- la commune est "maître d'ouvrage" en la matière : contrats de travail et rémunération des intervenants sont à sa charge,

- le Conseil Départemental organise le planning des interventions, propose des intervenants et subventionne l'opération.

Suite à l'arrêt de l'aide financière du Conseil Départemental, celui-ci interroge la commune pour savoir s'il y a lieu de reconduire ces interventions pour l'année scolaire 2016/2017, dans les mêmes conditions mais sans subventionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un accord de principe concernant la reconduction de cette opération, au profit des deux Ecoles de la commune, **dans la limite de 80 à 90 heures, en privilégiant le recrutement de M. GOUIN, intervenant local (comme précisé dans le courrier adressé au Conseil Départemental le 23 avril 2016),**

- prend acte que la rémunération des intervenants est désormais totalement à la charge de la commune (rémunération brute de 26,69 € par heure, majorée de 2,50 € en cas de déplacement de l'intervenant à plus de 30 km de sa résidence familiale),

- sollicite l'accompagnement maintenu du Conseil Départemental pour l'organisation des interventions (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants),

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes liés à la mise en place de ce dispositif (y compris les contrats de travail à intervenir).

#### **46-2016 : Autorisation portant sur la division par deux de la valeur nominale des actions et corrélativement la multiplication par deux du nombre d'actions ainsi que sur la modification des statuts de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée**

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs Collectivités Territoriales de Vendée ont décidé de créer une société publique locale dénommée « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ».

La SPL réalise des opérations d'aménagement de zones industrielles ou d'habitat, en concession ou en mandat, pour le compte des Collectivités locales. Sont concernées dans ce cadre les parcs d'activités ou les zones artisanales, les opérations de rénovations urbaines, d'aménagement de logements ou de commerces ou encore les opérations de densification de nos centre-bourgs, sujets qui préoccupent de nombreuses communes de Vendée.

Le capital social de 225.000 euros, actuellement constitué de 450 actions d'une valeur nominale de 500 euros chacune, ne permet plus d'accueillir de nouveaux adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la SPL de multiplier par deux le nombre d'actions (soit 900) et donc de passer la valeur nominale à 250 euros.

Ainsi Beaurepaire, qui détient une action d'une valeur nominale de 500 euros, sera en possession de deux actions d'une valeur nominale de 250 euros chacune à l'issue de ce processus.

#### **47-2016 : Encaissement d'une indemnité de sinistre**

Suite à la déclaration de sinistre faite à Groupama, concernant un bris de glace au Foyer Rural, la commune vient de recevoir une indemnité de 285,74 €. Constatant que cette indemnisation correspond aux dommages subis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'accepte.

#### **48-2016 : Vente d'un terrain à bâtir dans le lotissement « La Clé des Chants »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition du lot n° 9 dans le lotissement « La Clé des Chants » suivant : M. BRISSEAU Donatien et Mlle BRAEM Tatiana, demandent à acquérir le lot n° 9 d'une superficie de 506 m<sup>2</sup> (ZH 193).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 juillet 2013, la base H.T. non assujettie à la T.V.A. s'élève à 5,75 € H.T./m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la vente du lot n° 9 à M. BRISSEAU Donatien et Mlle BRAEM Tatiana, au prix de 25 502,40 € H.T. (la T.V.A. étant calculée sur 22 592,90 € H.T.), soit 30 020,98 € T.T.C.,

- précise que les frais de notaire et les droits de mutation sont à la charge des acquéreurs.

Le Maire  
Jean-Pierre DENIAUD